

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-195 RESSOURCES HUMAINES Adaptation des emplois aux besoins de la collectivité

La rapporteure, Mme Bernadette ABIVEN
donne lecture du rapport suivant

RESSOURCES HUMAINES – Adaptation des emplois aux besoins de la collectivité

EXPOSE DES MOTIFS

Les divers mouvements du personnel ainsi que l'évolution des missions et de l'organisation des services nécessitent de réajuster les moyens et de modifier le tableau des emplois en conséquence :

I – EVOLUTION DES EMPLOIS

1/Au titre des compétences de la Ville de Brest dans le cadre de la gestion unifiée du personnel :

1.1 - Pôle Développement Culturel Educatif et Sportif

Direction Educations

Unité projets et développements

Suite à la note présentée en bureau municipal le 21 septembre 2018 visant à préfigurer une Maison des Associations dans l'espace associatif de Pen Ar Creach, le redéploiement d'un poste en interne de la Direction Educations avait été envisagé pour assurer l'accueil et l'animation de la maison des associations.

L'expérimentation menée depuis plusieurs mois a permis de confirmer le besoin et définir plus précisément les missions inhérentes au poste, celles-ci relevant majoritairement de la filière animation.

Aussi, afin de mettre en conformité le cadre d'emploi et les missions exercées, il est proposé la suppression d'un poste d'adjoint technique (N° 2605) permettant la création d'un poste d'adjoint d'animation. Cette proposition ne génère pas de dépense supplémentaire.

1.2 - Pôle Développement Culturel Educatif et Sportif

Direction Educations

Division coordination éducative

La nature des missions des animateurs de la Direction Educations intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires relèvent du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Afin de mettre en cohérence la nature des missions au cadre d'emploi, et en lien avec le profil des deux agents recrutés, il est proposé la suppression de deux emplois d'adjoint technique (N° 1391 et 2790) permettant la création de deux emplois d'adjoint d'animation. Cette proposition ne génère pas de dépense supplémentaire.

2/Au titre des compétences du CCAS dans le cadre de la gestion unifiée du personnel :

2.1 - Pôle Solidarités Citoyenneté Proximité

Direction action sociale

Secteur bien vieillir à Brest– Résidences Louise Le Roux et Antoine Salaun

Les résidences Louise Le Roux et Antoine Salaun disposent d'1,5 ETP dédié à des missions d'animation (1 ETP d'animateur à Louise Le Roux correspondant à un emploi de catégorie B et 0.5 ETP d'adjoint d'animation à la résidence Antoine Salaun correspondant à un emploi de catégorie C).

Les activités proposées par l'équipe d'animation concourent à préserver l'autonomie des résidents, maintenir un lien social, s'assurer de leur bien-être et de leur sentiment d'utilité.

Aujourd'hui, au vu de l'augmentation de la dépendance des résidents et afin d'organiser des liens et des temps dédiés pour les deux résidences, il est nécessaire de s'appuyer sur deux emplois à 100%.

Par ailleurs, lors des sorties organisées à l'extérieur, pour des raisons de sécurité, la présence de deux animateurs est requise.

C'est pourquoi, il est sollicité la suppression d'un emploi permanent à 50 % de temps complet d'adjoint d'animation (N° 3037) et la création d'un emploi permanent à 100 % de temps complet d'adjoint d'animation. Les crédits générés par ce changement de quotité, feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

II - DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE PAR DEFAUT DE RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES

Conformément à l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, chaque emploi permanent de la collectivité a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, la loi du 26 janvier 1984, dans son article 3-3, précise que des emplois permanents du niveau de la catégorie A peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque le recrutement de fonctionnaires a été infructueux.

Suite aux déclarations de vacances d'emplois permanents restées infructueuses ou susceptibles de l'être par défaut de candidatures statutaires (agents titulaires ou inscrits sur une liste d'aptitude), il est proposé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, pour les emplois suivants :

1/ Au titre des compétences de Brest métropole

1.1 - Pôle Développement économique et urbain

Direction développement économique et international

Service relations entreprises

1 emploi de chargé de mission développement économique (N° 0742)

1.2 - Pôle Développement économique et urbain

Direction des mobilités

Service projets prospective programmation

1 emploi ingénieur chef de projets (N° 00032)

1.3 - Pôle Ressources

Direction patrimoine logistique

Service maintenance

1 emploi de responsable du service maintenance du patrimoine bâti (N° 01467)

1.4- Pôle Solidarité Citoyenneté Proximité
Direction administration générale et affaires juridiques
Service affaires juridiques

1 emploi de juriste (N° 1083)

2/ Au titre des compétences du CCAS dans le cadre de la gestion unifiée du personnel :

2.1 - Pôle Solidarité Citoyenneté Proximité
Direction action sociale
Service hébergement logement

1 emploi d'accompagnateur social (N°3148)

2.2 - Pôle Solidarité Citoyenneté Proximité
Direction action sociale
Service accueil accompagnement

1 emploi de Travailleur Social (N°2999)

Sauf mention contraire, l'ensemble des évolutions seront mises en œuvre le 1^{er} novembre 2019.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser leur mise en œuvre.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes "Rassemblement pour Brest" et "Brest Nouvelle Alternative"